

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ARRONDISSEMENT DE LANGON	COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON CONSEIL MUNICIPAL Du Jeudi 19 Juin 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS Exercice : 19 / Quorum : 10 Présents : 12 / Votants : 16 Pouvoir : 4 Absents ou excusés : 3	L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en réunion extraordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAULAN, Maire.

Présents : Didier LAULAN (maire), Martine SAINT-BLANCARD – Alain JUZEAU - Françoise LANUSSE - Jean-Claude MOTHES - Thierry BERTO – Patricia CONSTANS - Isabelle LOUVIERS - Arnaud OMNES - Stéphane RIEUCROS-FOREST - Jean TAUGERON – Anne-Laure VAILLANT

Pouvoirs : Frédéric OLAYA a donné son pouvoir à Arnaud OMNES - Nadège COUSTURES a donné son pouvoir à Françoise LANUSSE - Michèle SECHAN a donné son pouvoir à Martine SAINT-BLANCARD – Laurence LAGARDERE a donné son pouvoir à Alain JUZEAU

Absents ou excusés : Philippe BOUIN - Eric POUTAYS - Nathalie RACOLIN.

Secrétaire de séance : Alain JUZEAU

Date de convocation : 10 JUIN 2025

1) APPROBATION ET/OU OBSERVATIONS SUR LE DERNIER PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL :

Le P.-V. de la séance du 26 MAI 2025 est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité des membres présents et signés par le maire et le secrétaire de séance.

2) SALLE DES FETES :

Monsieur le maire fait état du coût d'exploitation des deux salles des fêtes de la commune par rapport à la fréquentation.

Le bilan sur les coûts de gestion fait apparaître un déficit sur les 2 salles de près de 22.000€. Le problème essentiel se situe au niveau du coût de la salle des fêtes de Castets, qu'il faut qualifiée de « passoire énergétique ».

Plusieurs propositions sont présentées à l'assemblée.

- Proposition 1 : salle non utilisée en période hivernale
- Proposition 2 : les associations qui veulent utiliser la salle paient un « ticket énergie »
- Proposition 3 : le montant du coût électrique de la salle, soit 7.000€, est répercuté sur l'ensemble des locations et lissé sur l'année.

Après échange, aucune décision n'a été prise.

M. le maire réunira la Commission bâtiments le 3/07 pour affiner le projet, puis les associations le jeudi 10/07 pour leur présenter ce projet.

La date du prochain conseil municipal est fixée au mercredi 23 juillet, pour voter :

- Les nouveaux tarifs des salles,
- Le « Ticket énergie » ou autre solution
- Le règlement intérieur d'occupation des salles des fêtes.

Les nouveaux tarifs seront applicables au 1^{er}/09/2025.

3) TRAVAUX :

M. le maire explique la situation financière de la commune suite au défaut du versement des subventions faisant suite aux travaux d'investissements 2023-2024 qui entraînent des difficultés quant au fonds de roulement de la trésorerie. Un courrier d'explications à la population sera distribué au plus vite. Les dépenses d'investissement sont stoppées hormis les travaux sur le club house de foot déjà engagés et sur les deux locaux commerciaux. Tout le reste est stoppé et/ou reporté.

4) RESIDENCE AUTONOMIE :

Il est présenté à l'assemblée :

- le plan de financement des futurs travaux réalisés par ENEAL permettant d'isoler correctement les logements (remplacement porte d'entrée, le chauffage PAC air/air réversible, cumulus, remplacement VMC) et le bâtiment du foyer (couverture, isolation des combles, sécurisation du mur d'enceinte, voirie pour répondre aux normes ADAP) pour une enveloppe globale de **480.000€**.
- le tableau des travaux qui seront à arbitrer pour rester dans la même enveloppe globale, en sachant que le coût de réfection des cuisines qui nous semble essentiel s'élève à **70.290€**.

La redevance annuelle sera réévaluée en conséquence et s'élèvera à 41.051€

Les recettes annuelles sur 13 logements s'élèvent à 95.000€ (3 logements non loués représentent plus 20.000€). En reprenant les contrats et en calculant des charges cohérentes sur 15 logements rénovés, le plan de financement s'équilibre facilement et à terme devrait dégager des recettes.

Ce dossier sera le dossier prioritaire porté avec la création du CCAS au 1^{er}/01/2026 permettant de se mettre en conformité.

Pour faire suite à cette présentation, il est demandé à l'assemblée une délibération de principe pour accepter le projet tel que budgété par ENEAL mais en prévoyant un arbitrage municipal en reciblant certains travaux (cuisines notamment).

Par 16 voix Pour, l'assemblée s'engage à hauteur de 41.051€ de redevance annuelle sur le budget de fonctionnement du futur CCAS.

5) DELIBERATION DE TRANSFERT DU PATRIMOINE DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT A LA COMMUNE

Cette délibération permet de régulariser les avoirs de l'association qui n'existe plus et de permettre la reprise officielle de ces parcelles dans le patrimoine communal et à la gestion communale. Un acte notarié de reprise sera nécessaire pour que cette rétrocession de terres soit enregistrée aux greffes et au cadastre.

La liste des parcelles est présentée et reste à affiner.

Par 16 voix Pour, l'assemblée s'engage à procéder administrativement au transfert des parcelles toujours détenues par l'association foncièrement de remembrement de la commune de Barie à la commune de Castets et Castillon et de prendre attache avec un notaire pour finaliser cette rétrocession.

6) QUESTIONS DIVERSES :

- Journal communal : le journal est terminé mais ne sera pas imprimé et édité en raison du coût de cette opération. Il sera mis en ligne sur le site internet communal avec le DICRIM. Des exemplaires en version papier seront disponibles à l'accueil de la mairie, à la bibliothèque et à l'épicerie de Castillon (avec leur accord).
- Le panneau du Stade Claude Ferrant est enfin refait et sera posé par le service technique municipal.
- Rappel du pot de départ en retraite d'Yveline MEYRA le lundi 23/06 à 19h00.
- Local de l'ancienne boucherie va être repris par un traiteur. Il est décidé d'engager les travaux et la rédaction du contrat de bail devant notaire.

Fin de séance à 21h20.

Le secrétaire de séance, Alain JUZEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. JUZEAU', with a long horizontal stroke underneath.

Le maire, Didier LAULAN.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. LAULAN', with a large, stylized circular flourish.

